



Logo national
sous réserve d'autorisation

Logo Eglise catholique
sous réserve d'accord

Aumônerie d'urgence dans le Canton de Fribourg

Concept et organisation

Table des matières

INTRODUCTION – CONTEXTE GENERAL.....	2
CHARTRE	3
IDENTITE	3
MISSION.....	3
VALEURS.....	3
ENGAGEMENTS	4
FONDEMENTS.....	4
ORGANISATION OPERATIONNELLE	5
PUBLIC CIBLE	5
GESTION DES ALARMES.....	5
RAPPORTS D'ACTIVITE	5
ORGANISATION GENERALE.....	6
SPECIFICITES DES INTERVENANTS.....	6
<i>Période probatoire.....</i>	<i>6</i>
<i>Nomination.....</i>	<i>6</i>
<i>Formation continue</i>	<i>6</i>
ORGANISATION CANTONALE	6
<i>Equipes.....</i>	<i>6</i>
<i>Coordination cantonale.....</i>	<i>6</i>
<i>Groupe de référence cantonal</i>	<i>7</i>
<i>Supervision.....</i>	<i>7</i>
ORGANISATION FINANCIERE.....	7
<i>Indemnisations</i>	<i>7</i>
<i>Répartition des coûts.....</i>	<i>7</i>

Introduction – contexte général

- L'aumônerie d'urgence consiste en une aide aux victimes d'événements tragiques. Ce soutien se comprend comme un élément du réseau relevant des prestations liées (intervention médicale et de sécurité, accompagnement psychologique) ; il prend en compte les aspects spirituels et apporte – de ce fait – une aide spécifique. L'expérience menée dans certaines parties du canton et partout en Suisse en montre la pertinence.
- Il existe actuellement plusieurs projets ou réalisations dans le canton, qui tous visent au développement de l'aumônerie d'urgence. La plus probante existe dans le district du Lac depuis 2004 ; elle couvre également partiellement le district de la Broye. Elle est fonctionnelle et en relation avec le service d'ambulances de Morat. Le district de la Singine est également au bénéfice d'un tel service. Du côté francophone, un pasteur de Romont a suivi la formation proposée par l'OPF ; aucune organisation formelle n'a (encore) été mise en place.
- Le Conseil synodal est conscient de l'importance de telles prestations et soutient un développement sur le plan cantonal. Dans ce sens, il souhaite qu'un projet puisse être présenté au Synode dans la 2^e partie de l'année 2012. Une implémentation permettant de couvrir l'ensemble du territoire cantonal est à prévoir.
- Le concept développé doit pouvoir prendre en compte la multiplicité des acteurs : Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS), Eglise catholique romaine, services d'urgence régionaux.
- A l'interne de l'EERF, la répartition des compétences entre église cantonale et paroisses (y compris sur le plan du financement des formations, par exemple) doit être réglée ; les compétences des intervenants comme de l'organisation seront clairement établies.

Le présent document aborde ces différents thèmes, en proposant une charte de l'aumônerie d'urgence, complétée d'un concept apportant des recommandations quant à l'organisation opérationnelle et la définition du team d'intervenants.

Note : pour des raisons de simplification de la lecture, seul le genre masculin est utilisé dans le texte.
Merci de votre compréhension.

Charte

Identité

Le concept fribourgeois d'aumônerie d'urgence s'inscrit dans la droite ligne des référentiels valables sur le plan national et répertoriés dans le cadre de l'organisation « Notfallseelsorge Schweiz »¹.

L'action de l'aumônerie d'urgence se déroule en collaboration étroite avec les services d'urgence concernés, sur les plans de la sécurité, de la santé et de l'accompagnement psychologique.

Les intervenants sont des personnes engagées de manière officielle dans un travail spirituel et ecclésial ; ils sont au bénéfice d'une formation spécifique à l'aumônerie d'urgence, suivie et certifiée par les organismes reconnus sur le plan national.

Mission

Les membres des équipes d'aumônerie d'urgence interviennent lors d'événements tragiques et potentiellement traumatisants. Ils offrent un soutien spirituel et psychosocial immédiat

- aux victimes d'accidents ou d'incidents violents ;
- aux survivants et aux témoins d'événements tragiques, en situation de détresse majeure ;
- aux familles, notamment lors de l'annonce du décès soudain et violent d'un proche, ou d'un accident grave ;
- aux intervenants du réseau d'urgence, éprouvés par la réalité des opérations de secours.

Valeurs

L'intervention d'urgence est avant tout un acte social et de solidarité humaine. Elle s'inscrit dans une approche psychosociale et spirituelle, respectueuse de la personne dans son intégralité. Elle vise à mobiliser les ressources des personnes victimes, dans le respect de leur contexte, de leurs références sociales et spirituelles, et de leur histoire personnelle.

L'intervention est unique, dans un temps donné. Elle veille à utiliser les relais adéquats qui permettront ensuite aux personnes concernées de trouver, si nécessaire et durablement, les éléments de soutien les plus adaptés à leur situation.

L'écoute, la capacité à recevoir les émotions et la confidentialité sont des éléments fondamentaux de l'action d'aumônerie d'urgence.

¹<http://notfallseelsorge.ch/>

Engagements

Les intervenants s'engagent à :

- offrir un accompagnement individualisé et momentané, adapté aux personnes et aux circonstances ;
- mettre en œuvre leur action en partenariat avec les autres acteurs concernés ;
- rechercher avec les victimes des éléments durables d'accompagnement ;
- respecter pleinement les convictions des personnes concernées
- mettre les valeurs personnelles des victimes et personnes accompagnées en perspective avec des éléments de reconstruction personnelle ;
- faire état de leurs expériences dans le respect de la confidentialité et inscrire leur action dans une pratique réflexive, avec d'autres intervenants.

Fondements

Le concept d'aumônerie d'urgence prend sa source dans le devoir d'aide et de solidarité humaine, largement présent dans le référentiel éthique de notre pays. Il se base sur des valeurs respectant l'être humain dans son intégralité et dans la nécessité de la prise en compte de ses besoins essentiels, matériels comme spirituels. Les Eglises fondent également cet engagement sur les textes bibliques, dont l'exigence d'amour du prochain.

L'aumônerie d'urgence reconnaît que les situations tragiques sont anormales et que des mesures particulières doivent pouvoir être offertes dans les moments traumatisants. Les Eglises s'engagent dans cette action, en pleine conscience de leurs devoirs d'aide et d'accompagnement.

Note : la charte peut faire l'objet d'un « tiré à-part »

Organisation opérationnelle

Public cible

L'aumônerie d'urgence se distingue de l'aumônerie liée aux plans ORCA (macro-catastrophes) en ce qu'elle intervient prioritairement dans des cas de drames individuels ou impliquant un nombre limité de personnes.

Comme mentionné dans la charte, l'intervention est ciblée autant sur les victimes elles-mêmes que sur leur entourage, que ces personnes soient directement impliquées dans l'incident (famille proche, voisins, camarades, collègues de travail, etc...) qu'indirectement (annonce d'accident ou/et de décès). L'accompagnement est également à disposition des intervenants et autres membres du réseau (policiers, ambulanciers, pompiers, personnel soignant, etc...).

Dans tous les cas, l'intervention est adaptée aux circonstances. Cette nécessaire adaptation et le recours constant aux valeurs humaines de l'intervenant comptent plus particulièrement parmi les exigences spécifiques de cette action.

Gestion des alarmes

Les équipes d'aumônerie d'urgence sont organisées par tournus (voir chapitre suivant). Les membres sont alarmés par les centrales d'urgence du canton, respectivement par les services du « 144 ». L'intervention est coordonnée avec les autres membres du réseau d'urgence. Elle est immédiate.

Les intervenants disposent d'un téléphone portable spécifique, d'un GPS mobile et d'un document de référence, comportant notamment les nos de téléphone des autres membres du réseau, et la liste des ministres des Eglises et autres communautés religieuses présentes sur le territoire cantonal.

Rapports d'activité

Un journal de bord est tenu par les intervenants. Celui-ci relate les événements (avec date et horaire), les types d'intervention, les autres membres du réseau concerné par le cas spécifique, les personnes impliquées (victime, famille, proches..., sans mention de l'identité précise) et enfin les personnes concernées par une prise de relais (avec coordonnées précises pour d'éventuels contacts ultérieurs).

Ce rapport d'activité est transmis d'intervenants en intervenants. Il permet la transmission des informations et la cohérence d'un suivi au besoin (informations subséquentes).

Les intervenants relèvent également sur un document spécifique la date, les heures consacrées et les kilomètres parcourus. Ce document fait office de pièce comptable et d'élément statistique spécifique.

Ce formulaire est transmis au coordinateur cantonal, au terme de chaque période de permanence.

Organisation générale

Spécificités des intervenants

Les membres des équipes d'aumônerie d'urgence sont engagés dans un ministère dans le cadre de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF) *ou de l'Eglise catholique de ce même canton (mention sous réserve d'accord, à discuter).*

Ils ont suivi une formation spécialisée, relative à ce type d'action, dans le cadre des offices de formation formellement reconnus et agréés par l'organisation « Notfallseelsorge Schweiz ». Ils sont détenteurs au moins d'une certification de niveau 1 et sont en cours de formation pour l'obtention du niveau 2.

Leur nomination est du ressort du groupe de référence cantonal, respectivement du coordinateur. La nomination se déroule en deux temps.

Période probatoire

Dans un esprit formatif, l'activité de l'intervenant débute en tant qu'accompagnant d'une personne confirmée. Le candidat réalise dans ce contexte au moins une période de permanence et 3 interventions accompagnées. Par la suite, il peut intervenir seul ; sa première période de permanence fait l'objet d'une supervision par un des membres confirmés de l'équipe (autant que possible le même que précédemment).

Nomination

Après cette période et un rapport succinct de la personne chargée de ce suivi, la nomination est validée par le coordinateur et confirmée par le groupe de référence cantonal.

Formation continue

Les intervenants s'inscrivent dans une démarche de formation continue liée à cette activité. Ils participent notamment et obligatoirement aux séances spécifiques de supervision.

Organisation cantonale

Equipes

Des équipes sont constituées par région : Lac et Broye, Sarine, Singine, Sud-fribourgeois. Un tournoi de permanence est organisé pour chacune de ces régions. La coordination est réalisée sur le plan cantonal.

Les membres des équipes, individuellement, se chargent de transmettre un rapport d'activité au coordinateur cantonal (voir plus haut).

Coordination cantonale

Le coordinateur cantonal est en charge de la planification des tournus, de la récolte des données, de l'établissement de statistiques. Il assure le suivi comptable et établit les décomptes du paiement des indemnités. Il transmet ces derniers au secrétariat de l'Eglise cantonale, pour règlement (voir plus loin).

Il prépare un rapport annuel à l'intention du groupe de référence et du public. Il est en lien avec les autres membres du réseau (coordination de l'EMUPS et direction du RFSM, police cantonale, centrale 144). Il assure la visibilité de la structure cantonale sur le site suisse « Notfallseelsorge Schweiz ».

Groupe de référence cantonal

Le groupe de référence cantonal est composé d'un membre du conseil synodal et d'un membre d'un conseil de paroisse de chaque région (voir liste plus haut). Il se réunit au moins une fois par année. Il a pour tâche de faire le lien avec les autorités politiques, de rendre compte des activités de l'aumônerie d'urgence auprès des autorités de l'Eglise, et de veiller à la juste application du concept. Il est groupe ressource pour le coordinateur.

Dans la mesure du possible et si accord de l'Eglise catholique, ce groupe sera de composition œcuménique.

Supervision

Des séances de supervision de cas ont lieu régulièrement. Elles permettent aux intervenants de profiter d'un lieu de « débriefing » et de l'expérience du groupe en matière d'intervention d'urgence. La supervision est animée par une personne externe à l'Eglise et aux équipes. Les séances de supervision sont traitées dans la plus stricte confidentialité ; leur organisation est assurée par le coordinateur cantonal.

Organisation financière

Indemnisations frais

Les interventions, les séances de supervision et la participation à des groupes spécifiques font partie du temps de travail des intervenants.

Ils bénéficient toutefois d'une indemnisation forfaitaire de

- fr. 150.- par semaine de permanence ;
- fr. 50.- par intervention ;
- fr. 1.20 par kilomètre parcourus (point de départ : domicile de l'intervenant) ;

Ces indemnités font l'objet de décomptes trimestriels.

Les frais de formation (inscription aux cours et examens, frais hôteliers) sont intégralement remboursés. Le coût des séances de supervision est pris en charge.

Les participations à des groupes cantonaux spécifiques à l'aumônerie d'urgence et aux séances de supervision font l'objet d'une indemnisation kilométrique. Aucun forfait de séance n'est prévu.

Répartition des coûts

Les employeurs directs (paroisses) prennent en charge les heures de travail relatives à cette activité, pour la formation spécifique comme pour les permanences, les interventions et les autres activités liées.

Les frais (liste ci-dessus) sont intégralement à la charge de l'Eglise cantonale.

EERF – Aumônerie d’urgence

Questions pour la mise en consultation

1. Les éléments de la charte (mission, valeurs, engagements) apportent-ils des commentaires de votre part ?
2. Le fait que la fonction d’aumônier d’urgence soit limitée aux seuls ministres (voir « spécificités » des intervenants) vous paraît-il une mesure adéquate ?
3. La mise en place d’une coordination cantonale vous paraît-elle pertinente ?
Si oui : êtes-vous d’accord avec le principe que ce fonctionnement soit à charge (finances, supervision) de l’Eglise cantonale ?
Si non : quelle autre proposition ?
4. Le canton de Fribourg a déjà une structure en place. Il s’agit de l’EMUPS : Equipe mobile d’urgences psychosociales¹, qui dépend du Réseau fribourgeois de santé mentale.
Pour un fonctionnement coordonné, des collaborations seraient nécessaires. Dans ce sens, seriez-vous plutôt favorable :
 - a. à une intégration de ministres dans les équipes EMUPS ?
 - b. à une subordination de l’aumônerie d’urgence aux évaluations des membres de l’EMUPS (celle-ci intervenant en première ligne, et faisant appel à des aumôniers au besoin) ?
 - c. à des équipes distinctes (les réceptionnistes du 144 font le tri et appelle l’EMUPS ou la personne de garde en aumônerie d’urgence, en fonction d’une évaluation rapide de la situation) ?
 - d. autre idée
5. Avez-vous d’autres remarques ou propositions ?

¹ Voir : <http://www.fr.ch/rfsm/fr/pub/emups.htm> et http://www.fr.ch/rfsm/de/pub/emups_d.htm